

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **5^e jour du mois de mai 2025**, à la salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint

Il est donc procédé comme suit :

2025-172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2025;

4. CORRESPONDANCE

4.1 Retour de Mirianne Dussault-Brodeur, attachée politique de la députée Christine Labrie sur l'abolition du programme RénoRégion;

4.2 Régie des alcools, des courses et des jeux - Demande de permis d'alcool pour la Brasserie le Match;

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

6. DEMANDE D'APPUI

6.1 Participation à l'évènement-bénéfice l'Apéro pour l'Art du Symposium des Arts de Danville;

- 6.2 Demande de gratuité de location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour une journée d'olympiade organisée en concertation par plusieurs organismes de la MRC des Sources;
- 6.3 Demande d'aide financière pour Fraternité, Intégration, Entraide de la Région d'Asbestos pour leurs activités durant l'année 2025;
- 6.4 Support financier annuel au Club de ski de fond et raquette pour 2025;
- 6.5 Soutien financier annuel à l'Harmonie Val-des-Sources pour 2025;
- 6.6 Aide financière pour le 30^e anniversaire de la Société d'Histoire;
- 6.7 Mai – mois de la sensibilisation à la Sclérose en plaques;
- 6.8 Résultat d'appel d'offres 2025-003 Terrain #1 route 249 et promesse de vente;
- 6.9 Résultat d'appel d'offres 2025-004 Terrain #2 route 249 et promesse de vente;

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 7.1 Adoption du règlement 2025-399 modifiant le règlement 2025-390 fixant la tarification pour l'année 2025;
- 7.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement 2025-XXX – Règlement d'emprunt;

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

- 8.1 Dépôt du rapport financier 2024 de la Ville de Val-des-Sources;
- 8.2 Approbation de la liste des déboursés du mois d'avril 2025;
- 8.3** Abrogation de la résolution 2025-143 – Vente pour taxes pour un immeuble sur la rue Du Roi; **REPORTÉ**
- 8.4 Adoption des états financiers 2024 de l'Office municipal d'habitation des Sources (OMH des Sources);
- 8.5 Croix-Rouge – Paiement de la contribution 2025-2026 pour l'entente aux sinistrés;
- 8.6 Renouvellement 2025-2026 pour l'assurance automobile avec la compagnie Beneva;
- 8.7 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 820 000 \$ qui sera réalisé le 26 mai 2025;
- 8.8 Autorisation d'accès au dossier de la Ville de Val-des-Sources de Revenu Québec à madame Sarah Richard, trésorière;
- 8.9 Mise en commun de la gouvernance, des activités de gestion et d'exploitation des services de transport adapté et collectif de la MRC du Val-Saint-François et de la MRC des Sources – Acceptation de la Ville de Val-des-Sources; **REPORTÉ**
- 8.10 Colloque TAARMAQ 2025 – 2^e édition – Participation de la Ville de Val-des-Sources;
- 8.11 Service d'urgence d'hébergement temporaire pour les personnes en situation d'itinérance – remboursement à la corporation de développement communautaire des sources

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Résultat d'appel d'offres 2025-002 et octroi de contrat – Travaux de resurfaçage 2025;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Acquisition d'un véhicule pour le département Loisirs, Culture et Vie communautaire – Chrysler Grand Caravan 2021;
- 10.2 Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale de Val-des-Sources;
- 10.3 Mandat pour le réaménagement de l'Espace Culturel; **REPORTÉ**

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois d'avril 2025; **REPORTÉ**
11.2 États financiers 2024 du site d'enfouissement régional;

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Acquisition d'un testeur à tuyaux pour le service de sécurité incendie;

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

2025-173

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 avril 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 tel que rédigé.

Adoptée

2025-174

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 24 avril 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2025 tel que rédigé.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

Retour de Mirianne Dussault-Brodeur, attachée politique de la députée Christine Labrie sur l'abolition du programme RénoRégion.

Régie des alcools, des courses et des jeux – Demande de permis d'alcool pour la Brasserie le Match.

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Aucune demande des contribuables.

6. DEMANDE D'APPUI

2025-175

PARTICIPATION À L'ÉVÈNEMENT-BÉNÉFICE L'APÉRO POUR L'ART DU SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur du Symposium des arts pour la participation de la Ville de Val-des-Sources à leur évènement-bénéfice l'Apéro pour l'Art le vendredi 9 mai 2025 à l'Hôtel Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources participe à l'évènement-bénéfice du Symposium des Arts soit l'Apéro pour l'Art le vendredi 9 mai prochain par l'achat de deux billets au coût de 50 \$ chacun.

Adoptée

2025-176

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION DE LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES POUR UNE JOURNÉE D'OLYMPIADES ORGANISÉE EN CONCERTATION PAR PLUSIEURS ORGANISMES DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes de la MRC des Sources souhaitent mettre en place une journée d'olympiades le 3 juillet prochain à la Place de la Traversée pour permettre aux membres des organismes communautaires, les citoyens et les usagers du CIUSSSE de la MRC des Sources de créer des liens avec de nouvelles personnes, de faire connaître les organismes de la MRC des Sources dans un contexte ludique et de faire de l'inclusion sociale auprès de personnes parfois marginalisées dans la communauté.

CONSIDÉRANT la variabilité de la température, l'organisation souhaite demander la gratuité de location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour éviter d'annuler l'activité s'il y a de la pluie ou une chaleur accablante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy, et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette la tenue de l'activité Olympiades le 3 juillet prochain à la Place de la Traversée.

QUE la Ville de Val-des-Sources offre la gratuité de location de la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies à l'organisation de la journée Olympiades en cas de mauvais temps ou de chaleur accablante.

Adoptée

2025-177

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FRATERNITÉ, INTÉGRATION, ENTRAIDE DE LA RÉGION D'ASBESTOS POUR LEURS ACTIVITÉS DURANT L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que l'organisme Fraternité, Intégration, Entraide de la région d'Asbestos inc. offre des activités de loisirs aux personnes handicapées de la Ville de Val-des-Sources par l'organisation de soirées thématiques tout au cours de l'année;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'organisme Fraternité, Intégration, Entraide de la région d'Asbestos inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources offre une aide financière de 500 \$ à l'organisme Fraternité, Intégration, Entraide de la région d'Asbestos pour assurer la pérennité des activités offertes aux personnes handicapées de la Ville de Val-des-Sources.

QUE l'aide financière soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

QUE cette aide financière soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2025-178

SUPPORT FINANCIER ANNUEL AU CLUB DE SKI DE FOND ET RAQUETTE POUR 2025

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond et raquette souhaite promouvoir l'activité physique par la pratique de ses deux sports;

CONSIDÉRANT que la Club de ski de fond et raquette souhaite offrir des sentiers sécuritaires et fonctionnels aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT que le Club de ski de fond et de raquette a déposé sa demande annuelle de support financier des organismes de loisirs de la Ville de Val-des-Sources ainsi que tous les documents afférents à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde un support financier pour le fonctionnement du Club de ski de fond et raquette au montant de 6 000 \$ pour 2025.

QUE ce support financier soit considéré comme ponctuel et non récurrent.

Adoptée

2025-179

SUPPORT FINANCIER ANNUEL À L'HARMONIE VAL-DES-SOURCES POUR 2025

CONSIDÉRANT l'importance de l'Harmonie de Val-des-Sources dans notre milieu depuis maintenant 95 ans en offrant aux citoyens de découvrir toutes les possibilités musicales par des apprentissages ou des soirées musicales;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie Val-des-Sources a déposé sa demande annuelle de support financier des organismes de loisirs de la Ville de Val-des-Sources ainsi que tous les documents afférents à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie une somme de 4 800 \$ comme soutien financier annuel pour l'année 2025 à l'Harmonie Val-des-Sources;

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2025-180

AIDE FINANCIÈRE POUR LE 30^E ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

CONSIDÉRANT la fondation de la Société d'Histoire en 1995 qui se voulait un lieu de rencontre où les gens pouvaient échanger sur les faits marquants de leur vie à Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire souhaite fêter son 30^e anniversaire de fondation cette année en organisant une fête grandiose le 24 mai prochain;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Société d'Histoire pour leur 30^e anniversaire de fondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie une somme de 500 \$ comme aide financière pour l'organisation de la fête du 30^e anniversaire de fondation de la Société d'Histoire.

QUE cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2025-181

MAI – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la Sclérose en plaques de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division Québec est de bâtir un monde sans sclérose en plaques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

DE DÉCRÉTER que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division Québec.

Adoptée

2025-182

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2025-003 TERRAIN #1 ROUTE 249 ET PROMESSE DE VENTE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a procédé à un appel d'offres pour la vente d'un terrain vacant (Terrain #1) en bordure de la Route 249 sur une partie du terrain portant le numéro de lot 6 462 281 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite une construction résidentielle sur ce terrain et que pour cette raison, une exigence de construction résidentielle dans les 24 mois suivant la transaction avait été mise dans le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources et sur la page Facebook de la Ville et qu'une enseigne a été installée sur le terrain à vendre ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a reçu deux offres jugées conformes pour le terrain visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte l'offre déposée par monsieur Sébastien Vachon au montant de 100 000 \$ (avant taxes) pour la vente du terrain vacant #1 à être cadastré situé en bordure de la Route 249 sur une partie du lot portant le numéro 6 462 281 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond ;

QUE la vente est assujettie aux conditions suivantes qui devront être intégrées au contrat de vente :

- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 275 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction. À défaut de respecter cette clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant équivalent à 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où l'acheteur désirerait vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant équivalent à 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;
- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Respecter les entrées charretières identifiées par la Ville de Val-des-Sources. L'entrée charretière (ponceau) à être aménagée entre la propriété et la Route 249 devra être conforme aux règles de la Ville et du Ministère des Transports du Québec.
- Le terrain est boisé. La Ville souhaite le maintien de la couverture boisée autant que possible;

QUE les frais liés à la transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE monsieur le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, tous les documents nécessaires à la vente.

QUE la Ville rappelle aux acheteurs que la Ville permettra le maintien ou le développement de sentiers pour le passage de Vélos, VTT, Ski de fond, randonneurs, etc. en bordures extérieures des limites du terrain faisant l'objet de la transaction.

Adoptée

2025-183

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2025-004 TERRAIN #2 ROUTE 249 ET PROMESSE DE VENTE

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a procédé à un appel d'offres pour la vente d'un terrain vacant (Terrain #2) en bordure de la Route 249 sur une partie du terrain portant le numéro de lot 6 462 281 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite une construction résidentielle sur ce terrain et que pour cette raison, une exigence de construction résidentielle dans les 24 mois suivant la transaction avait été mise dans le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources et sur la page Facebook de la Ville et qu'une enseigne a été installée sur le terrain à vendre ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a reçu deux offres jugées conformes pour le terrain visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte l'offre déposée par Madame Sylvie Lagacé et Monsieur Daniel Roux au montant de 90 501 \$ (avant taxes) pour la vente du terrain vacant #2 à être cadastré situé en bordure de la Route 249 sur une partie du lot portant le numéro 6 462 281 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond ;

QUE la vente est assujettie aux conditions suivantes qui devront être intégrées au contrat de vente :

- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 275 000 \$ **terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction**. À défaut de respecter cette clause, la Ville de Val-des-Sources pourra, après un préavis de 60 jours, racheter le terrain **et les immeubles dessus**, et ce pour un montant équivalent à 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction.
- Dans le cas où l'acheteur désirerait vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain **et les immeubles dessus**, et ce pour un montant équivalent à 75% du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;
- Maintenir une bande boisée de 10 mètres en tout temps en bordure de terrain (marge de recul latérale) et à l'arrière (marge de recul arrière);
- Respecter les entrées charretières identifiées par la Ville de Val-des-Sources. L'entrée charretière (ponceau) à être aménagée entre la propriété et la Route 249 devra être conforme aux règles de la Ville et du Ministère des Transports du Québec.
- Le terrain est boisé. La Ville souhaite le maintien de la couverture boisée autant que possible;

QUE les frais liés à la transaction soient à la charge de l'acheteur;

QUE le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, tous les documents nécessaires à la vente.

QUE la Ville rappelle aux acheteurs que la Ville permettra le maintien ou le développement de sentiers pour le passage de Vélos, VTT, Ski de fond, randonneurs, etc. en bordures extérieures des limites du terrain faisant l'objet de la transaction.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2025-184

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-390 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2025-399 – Règlement modifiant le règlement 2025-390 fixant la tarification pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'ADOPTER ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-399

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-390 RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025 TARIFICATION CONDUITE D'AQUEDUC

ATTENDU qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Val-des-Sources peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

ATTENDU que le prix des conduites de cuivre a connu une hausse importante et il est opportun d'ajuster la tarification;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Isabelle Forcier lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-399

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-390 RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025 TARIFICATION CONDUITE D'AQUEDUC

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.1 du règlement 2025-390 est modifié de façon à remplacer le coût d'une conduite d'aqueduc de deux pouces pour le faire passer de 630 \$ à 1 200 \$. Le tableau de l'article 2.1 devra se lire de la façon suivante :

AQUEDUC	TARIFICATION
3/4 de pouce (20 mm) diamètre	320 \$
1 pouce (25 mm) diamètre	420 \$
1 1/2 pouces (37 mm) diamètre	530 \$
2 pouces (50 mm) diamètre	1 200 \$
Plus de 2 pouces (50 mm) diamètre	Coût réel

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2025-XXX
RÈGLEMENT AUTORISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DANS LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE À LOGEMENTS PAR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES (OMH DES SOURCES) ET UN EMPRUNT DE 507 606.28\$**

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement 2025-XXX – Règlement autorisant une participation financière de la ville de Val-des-Sources dans le projet de construction d'un immeuble à logements par l'office municipal d'habitation des sources (OMH des Sources) et un emprunt de 507 606.28 \$. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-XXX
PROJET DE RÈGLEMENT AUTORISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE À LOGEMENTS PAR L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES (OMH DES SOURCES) ET UN EMPRUNT DE
507 606.28 \$**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) des Sources a déposé une demande dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour la construction d'un immeuble de 12 logements sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources;

ATTENDU QUE la Ville de Val-des-Sources souhaite soutenir cette initiative afin de favoriser l'accès au logement sur son territoire ;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une demande auprès du PHAQ, la Ville de Val-des-Sources doit contribuer pour un montant de 20% du coût du projet évalué à 2 538 031 \$;

ATTENDU QUE la Ville désire confirmer sa participation financière au projet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 05 mai 2025 par le conseiller xxx et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance :

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1-

Le Conseil municipal de la ville de Val-des-Sources est autorisé à participer financièrement au coût de l'immeuble qui sera construit par l'OMH des Sources pour un montant ne dépassant pas 507 606.28 \$.

ARTICLE 2-

Aux fins d'acquitter la participation financière prévue par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à emprunter un montant de 507 606.28 \$ amorti sur une période de trente (30) ans.

ARTICLE 3-

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4-

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5-

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6-

Le budget prévisionnel de réalisation du projet est présenté à l'annexe 1 .

ARTICLE 7-

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Annexe 1 : Budget prévisionnel de réalisation du projet



Annexe 1

Budget prévisionnel de réalisation

Poste - Réalisation	Coûts de réalisation			Coûts additionnels			Total général	
	Partie résidentielle	Partie non résidentielle	Total	Surcoût des mesures environnementales	Projet de démonstration	Total		
Acquisition, droits et permis								
1100 - Acquisition - Terrain	- \$		- \$			- \$	- \$	
1101 - Acquisition - Bâtiment	- \$		- \$			- \$	- \$	
1102 - Acquisition - Clés en main	- \$		- \$			- \$	- \$	
1103 - Droits de mutation	- \$		- \$			- \$	- \$	
1301 - Permis de construction	4 418.00 \$		4 418.00 \$				4 418.00 \$	
1302 - Autres - taxes spéciales	- \$		- \$			- \$	- \$	
1303 - Droits compensatoires	- \$		- \$			- \$	- \$	
1304 - Autres - Droits et permis	4 660.00 \$		4 660.00 \$				4 660.00 \$	
Sous-total :	9 078.00 \$		9 078.00 \$			- \$	9 078.00 \$	
Services professionnels								
1150 - Aupéteur-géomètre	1 897.00 \$		1 897.00 \$				1 897.00 \$	
1170 - Analyse environnementale	- \$		- \$			- \$	- \$	
1180 - Tests de capacité portante	- \$		- \$			- \$	- \$	
1190 - Frais juridiques	- \$		- \$			- \$	- \$	
1201 - Ingénieur - Civil/structure	10 000.00 \$		10 000.00 \$			- \$	10 000.00 \$	
1202 - Ingénieur - Mécanique/électricité	8 000.00 \$		8 000.00 \$			- \$	8 000.00 \$	
1210 - Architecte	7 000.00 \$		7 000.00 \$			- \$	7 000.00 \$	
1220 - Évaluateur	2 000.00 \$		2 000.00 \$			- \$	2 000.00 \$	
1230 - Vérificateur	- \$		- \$			- \$	- \$	
1240 - Honoraires de gestion	- \$		- \$			- \$	- \$	
1250 - Frais professionnels divers	16 995.00 \$		16 995.00 \$				16 995.00 \$	
Sous-total :	45 892.00 \$		45 892.00 \$			- \$	45 892.00 \$	
Travaux de construction								
1120 - Travaux	2 184 000.00 \$		2 184 000.00 \$		55 980.00 \$		2 239 980.00 \$	
1130 - Imprevus sur travaux	- \$		- \$			- \$	- \$	
Sous-total :	2 184 000.00 \$		2 184 000.00 \$		55 980.00 \$		2 239 980.00 \$	
Mobilier								
1291 - Salle de lavage (laveuse, sécheuse...)	- \$		- \$			- \$	- \$	
1292 - Mobilier salle communautaire et cuisine	- \$		- \$			- \$	- \$	
1293 - Mobilier - clientèle scolaire (chambres)	- \$		- \$			- \$	- \$	
1294 - Équipement - clientèle âgée en légère perte d'autonomie	- \$		- \$			- \$	- \$	
1295 - Autres - Mobilier et équipement	- \$		- \$			- \$	- \$	
Sous-total :	- \$		- \$			- \$	- \$	
Prise de possession								
1260 - Organisation	- \$		- \$			- \$	- \$	
1310 - Taxes municipale et scolaire	- \$		- \$			- \$	- \$	
1320 - Assurances	- \$		- \$			- \$	- \$	
1330 - Autres dépenses	- \$		- \$			- \$	- \$	
1270 - Déménagement - Entreposage	- \$		- \$			- \$	- \$	
Sous-total :	- \$		- \$			- \$	- \$	
TPS-TVQ et frais financiers								
1340 - TPS	117 575.10 \$		- \$	117 575.10 \$		2 799.00 \$		120 374.10 \$
1350 - TVQ	234 562.32 \$		- \$	234 562.32 \$		5 584.01 \$		240 146.33 \$
1150 - Financement intérieur	- \$		- \$			- \$		- \$
1410 - Imprevus sur frais variables 5 %	116 950.00 \$		- \$	116 950.00 \$		- \$		116 950.00 \$
Sous-total :	469 087.42 \$		- \$	469 087.42 \$		8 383.01 \$		477 470.43 \$
Revenus de réalisation								
2105 - Remboursement sur TPS	117 342.10 \$		- \$	117 342.10 \$		- \$		117 342.10 \$
2110 - Remboursement sur TVQ	117 048.75 \$		- \$	117 048.75 \$		- \$		117 048.75 \$
2120 - Revenus de loyers - avant l'étape de validation des loyers	- \$		- \$			- \$		- \$
2130 - Autres revenus	- \$		- \$			- \$		- \$
Sous-total :	234 390.85 \$		- \$	234 390.85 \$		- \$		234 390.85 \$
Total des coûts de réalisation :	2 473 666.57 \$		- \$	2 473 666.57 \$		64 363.01 \$		2 538 029.58 \$

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-185

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que monsieur Joël Minville de la firme comptable Groupe RDL, fait la présentation du rapport financier pour l'année 2024 de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose officiellement ledit rapport financier pour l'année 2024 aux membres du Conseil.

Adoptée

2025-186

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2025

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

AVRIL 2025

- Administration municipale	1 406 200,39 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois d'AVRIL 2025:	1 406 200,39 \$

Adoptée

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-143 – VENTE POUR TAXES POUR UN IMMEUBLE SUR LA RUE DU ROI

Ce point est reporté.

2025-187

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES (OMH DES SOURCES)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2024 pour l'Office municipal d'habitation des Sources qui reflètent les informations suivantes :

Solde à recevoir 2023 et avant	0 \$
Déficit municipal 2024 (10 %)	85 825 \$
Contribution versée par la Ville en 2024	86 370 \$
Contribution à payer 2024	- 545 \$
Contribution à payer 2023, 2022 et avant	0 \$

CONSIDÉRANT les résultats du Programme supplément au loyer (PSL) qui reflètent les informations suivantes :

Solde à recevoir 2023 et avant	0 \$
Déficit municipal 2024 (10 %)	13 378 \$
Contribution versée par la Ville en 2024	8 333 \$
Contribution à payer 2024	5 045 \$
Contribution à payer 2023, 2022 et avant	0 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE le Conseil adopte le dépôt des états financiers 2024 de l'Office municipal d'habitation des Sources et confirme sa contribution municipale pour l'année 2024 au montant 85 825 \$ ainsi que la contribution PSL de l'année 2024 pour un montant de 13 378 \$.

Adoptée

2025-188

CROIX-ROUGE – PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2025-2026 POUR L'ENTENTE AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT l'entente de Services aux personnes sinistrées auprès de la Croix-Rouge canadienne, couvrant la période de mai 2025 à avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources défraye les coûts de sa contribution pour 2025-2026 à la Croix-Rouge canadienne, Québec relativement à l'entente de Services aux personnes sinistrées, contribution au montant de 1 555,05 \$ soit 0,21 \$ par habitant pour une population de 7 405 habitants.

Adoptée

2025-189

RENOUVELLEMENT 2025-2026 POUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE AVEC LA COMPAGNIE BENEVA

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources à une flotte de véhicules pour les divers départements et que ceux-ci doivent posséder une assurance automobile;

CONSIDÉRANT que notre assureur actuel, la compagnie Beneva, a fait parvenir le renouvellement du contrat – Véhicule classe affaires pour l'ensemble des véhicules de la flotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle ses protections d'assurance pour sa flotte de véhicules avec la compagnie Beneva au montant de 21 766,21 \$ taxes incluses du 1^{er} avril 2025 au 1^{er} avril 2026.

Adoptée

2025-190

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 820 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 MAI 2025

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-des-Sources souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 820 000 \$ qui sera réalisé le 26 mai 2025, réparti comme suit :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS #	POUR UN MONTANT DE \$
2023-348	1 015 240 \$
2023-348	1 596 519 \$
2024-362	42 047 \$
2023-347	145 061 \$
2021-320	21 133 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2023-348, 2024-362, 2023-347 et 2021-320, la Ville de Val-des-Sources souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 mai 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;

3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélevera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Sources
535, 1^{re} Avenue
Val-des-Sources (Québec) J1T 3Y3

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Val-des-Sources, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2023-348, 2024-362, 2023-347 et 2021-320 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 mai 2025) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2025-191

AUTORISATION D'ACCÈS AU DOSSIER DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES DE REVENU QUÉBEC À MADAME SARAH RICHARD, TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la trésorière, madame Manon Carrier depuis déjà quelques années;

CONSIDÉRANT que lors de vérification auprès de Revenu Québec, le dossier contient toujours l'autorisation d'agir de madame Carrier et non celui de l'actuelle trésorière, madame Sarah Richard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources demande à Revenu Québec d'enlever les autorisations de madame Manon Carrier.

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise madame Sarah Richard :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la Ville de Val-des-Sources à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Val-des-Sources, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou procuration;
- À consulter les dossiers de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Val-des-Sources, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Val-des-Sources pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE cette résolution entre en vigueur à la date de sa signature.

QUE cette résolution soit conservée au registre des procès-verbaux de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

MISE EN COMMUN DE LA GOUVERNANCE, DES ACTIVITÉS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DE LA MRC DES SOURCES – ACCEPTATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

Ce point a été reporté.

2025-192

COLLOQUE TAARMAQ 2025 – 2^E ÉDITION – PARTICIPATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que l'Observatoire National de l'Amiante (ONA) organise une deuxième édition du colloque Transition appuyée et acceptable pour les résidus miniers amiantés au Québec (TAARMAQ) le 22 mai prochain à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le colloque sera guidé par la thématique du risque : le comprendre, l'évaluer, le communiquer, le percevoir, plusieurs experts d'ici et d'ailleurs aborderont ce thème sous différents angles, touchant, de près ou de loin, le domaine de l'amiante et des résidus miniers;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Serge Boislard, fervent supporteur de la cause depuis de nombreuses années, souhaitant être présent lors de l'évènement et que la Ville de Val-des-Sources trouve opportune que monsieur Boislard soit présent pour suivre le dossier de l'amiante et des résidus miniers comme supporteur de la cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources réserve deux billets au coût de 300 \$ chacun et que monsieur Stéphane Alain soit présent comme représentant de la Ville de Val-des-Sources et monsieur Serge Boislard à titre de supporteur de la cause.

Adoptée

2025-193

SERVICE D'URGENCE D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE – CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) oblige les municipalités, par l'entremise de leur Office municipal d'habitation (OMH), à offrir un service d'urgence d'hébergement temporaire pour les personnes en situation d'itinérance entre le 14 juin et le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit assumer, en vertu de cette obligation, les frais d'hébergement de ces personnes jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources supervise déjà un logement d'urgence et qu'elle est disposée à la mettre à la disposition de l'OMH des Sources et de la Ville de Val-des-Sources pour répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait engendrer des frais afférents, tel que l'achat de mobilier ou des frais d'entreposage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources rembourse les frais afférents assumés par la CDC des Sources, si nécessaire, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

QU'UN bilan des dépenses soit déposé par l'OMH des Sources à la Ville de Val-des-Sources à l'automne 2025.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

2025-194

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2025-002 ET OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour le projet de travaux de resurfaçage 2025;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre en date du 8 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX TAXES INCLUSES
Pavage Veilleux (1990) inc.	162 514,86 \$
Groupe Colas Québec inc.	168 821,24 \$
Smith Asphalte inc.	175 997,98 \$
Eurovia Québec Construction inc.	177 492,43 \$
Groupe FGH Construction inc	184 137,64 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat des travaux de resurfaçage 2025 à l'entreprise Pavage Veilleux (1990) inc. pour un montant de 162 514,86 \$ taxes incluses.

Adoptée

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-195

AQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE DÉPARTEMENT LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – CHRYSLER GRAND CARAVAN 2021

CONSIDÉRANT l'importance de remplacer le véhicule des préposés aux propriétés qui est en fin de vie;

CONSIDÉRANT les recherches faites chez divers fournisseurs de minifourgonnette dans le but de trouver le meilleur rapport qualité-prix sur le marché;

CONSIDÉRANT que le concessionnaire Gervais auto avait une minifourgonnette de marque Chrysler Grand Caravan de l'année 2021 et que l'état général était satisfaisant et que le prix concordait avec le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition d'une minifourgonnette de marque Chrysler Grand Caravan de l'année 2021 chez Gervais Auto au montant de 33 337 \$ taxes incluses.

QUE la directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire soit autorisée à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

2025-196

ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que l'abolition des frais de retard est une pratique qui prend de l'ampleur dans le monde des bibliothèques publiques et qui fait de plus en plus son chemin au Québec. À l'heure actuelle, plus de 200 municipalités ont déjà emboité le pas et ce nombre continue d'augmenter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite emboîter le pas et démontrer à ses citoyens qu'elle est à l'écoute de leurs besoins et qu'elle demeure au service des individus, permettant ainsi un accès à la culture et à la connaissance sans restriction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources annonce l'abolition des frais de retards à sa bibliothèque immédiatement et que tous les frais de retard déjà encourus seront également annulés.

QU'UNE bibliothèque sans frais de retard n'est pas une bibliothèque sans règle : c'est une bibliothèque plus ouverte, compréhensive et accessible pour tous.

Adoptée

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

Ce point est reporté.

2025-197

ÉTATS FINANCIERS 2024 DU SITE D'ENFOUSSEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté lors de leur séance du mercredi 16 avril dernier, les états financiers 2024 du site d'enfouissement régional;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite en faire le dépôt aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose les états financiers 2024 du site d'enfouissement régional aux membres du Conseil.

Adoptée

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-198

ACQUISITION D'UN TESTEUR À TUYAUX POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'obligation de faire des tests annuellement sur les tuyaux incendie pour en assurer leur conformité;

CONSIDÉRANT que le service incendie souhaite faire l'acquisition d'une machine qui servira à faire les tests sur les tuyaux sans pour autant mobiliser le camion autopompe, car la machine est autonome;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur offre ce type de machine pour tester les tuyaux au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition de la machine pour tester les tuyaux auprès du seul fournisseur, soit la compagnie Aréo-Feu ltée, pour un montant total de 9 094,52 \$ taxes incluses.

QUE cet achat était prévu au budget d'opération 2025.

Adoptée

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mario Leblanc, président de la Société d'Histoire, remercie les membres du Conseil municipal pour leur contribution financière à l'organisation de la fête de leur 30^e anniversaire d'existence.

Monsieur Alain Jacques, président du Club de ski de fond, remercie les membres du conseil municipal pour leur contribution financière pour le fonctionnement du Club de ski de fond.

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Benoit :

Monsieur Benoit informe l'assistance de la nomination de Monsieur Éric Dion comme nouveau directeur de l'Aréna Connie-Dion en remplacement de Monsieur Daniel Garand qui prend sa retraite après plus de 30 ans dans sa fonction.

Jean Roy :

Monsieur Roy donne l'information sur la distribution gratuitement de petits arbres et de sac de compost aux citoyens de Val-des-Sources qui aura lieu le jeudi 22 mai prochain de 8h00 à 20h00 au garage municipal.

Caroline Payer :

Madame Payer mentionne qu'elle assistera à sa deuxième rencontre le 30 mai prochain comme représentante de la Ville de Val-des-Sources à la Régie de l'énergie des Sources.

Isabelle Forcier :

Madame Forcier donne des informations sur l'activité de la grande vente-débarras qui se tiendra les 16, 17, 18 et 19 mai prochain sur le territoire de Val-des-Sources. Le permis pour participer à la vente est gratuit en remplissant un formulaire à cette fin disponible à l'accueil de l'Hôtel-de-Ville et sur le site internet de la ville.

René Lachance :

Monsieur Lachance parle des inscriptions pour le camp de jour qui aura lieu à partir du 15 mai. Une rencontre d'information pour les parents aura lieu le lundi 12 mai à la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies à 18h30.

Andréanne Ladouceur :

Madame Ladouceur parle de la vente de livres usagés remplis ton sac pour 5 \$ qui aura lieu à la bibliothèque les 12, 13 et 14 mai.

Hugues Grimard :

Monsieur Grimard mentionne que le chantier pour l'aménagement des terrains de pickleball devrait débuter dans quelques jours pour une fin des travaux prévue pour le 20 juin.

Monsieur Grimard rappelle aux citoyens l'arrivée des clignotants verts pour signaler le déplacement des pompiers volontaires. Il demande aux citoyens de faire preuve de courtoisie.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-199

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 05.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**